

Décision

Générale

colonial

Décision n° 100 Fixant la date de réunion de la Commission Charge de statuer sur l'aptitude militaire des jeunes gens de la classe 1940,

n° 100

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 janvier 1940

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date du numéro
31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée et les textes qui l'ont modifiée : Vu la décision n° 1339 portant création d'une Commission chargée de statuer sur l'aptitude des jeunes gens de la classe 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission chargée de statuer sur l'aptitude militaire des jeunes gens de la classe 1940, omis ou sanitaires des classes précédentes, se réunira à la mairie de Djibouti le jeudi 1^{er} février 1940 à 8h.30 Art 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Hubert Deschamps.